

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon
ARRÊTÉ DU MAIRE

PAUCV/NUM_25_001

OBJET : CRÉATION d'un point d'adresse **8 bis rue Tupin, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite, parcelles 69149 AK 498, 69149 AK 619 et 69149 AK 619, côté pair.**

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier **la propriété comprenant des habitations situées 8 bis rue Tupin, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.**

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Le numéro de voirie situé au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, est créé et certifié à l'adresse suivante (cf. plan ANNEXE) :

8 bis rue Tupin, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite, parcelles 69149 AK 498, 69149 AK 618 et 69149 AK 619, côté pair.

En conséquence, ces unités foncières détiennent l'adresse postale précitée.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le : / /

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
le 07 janvier 2025

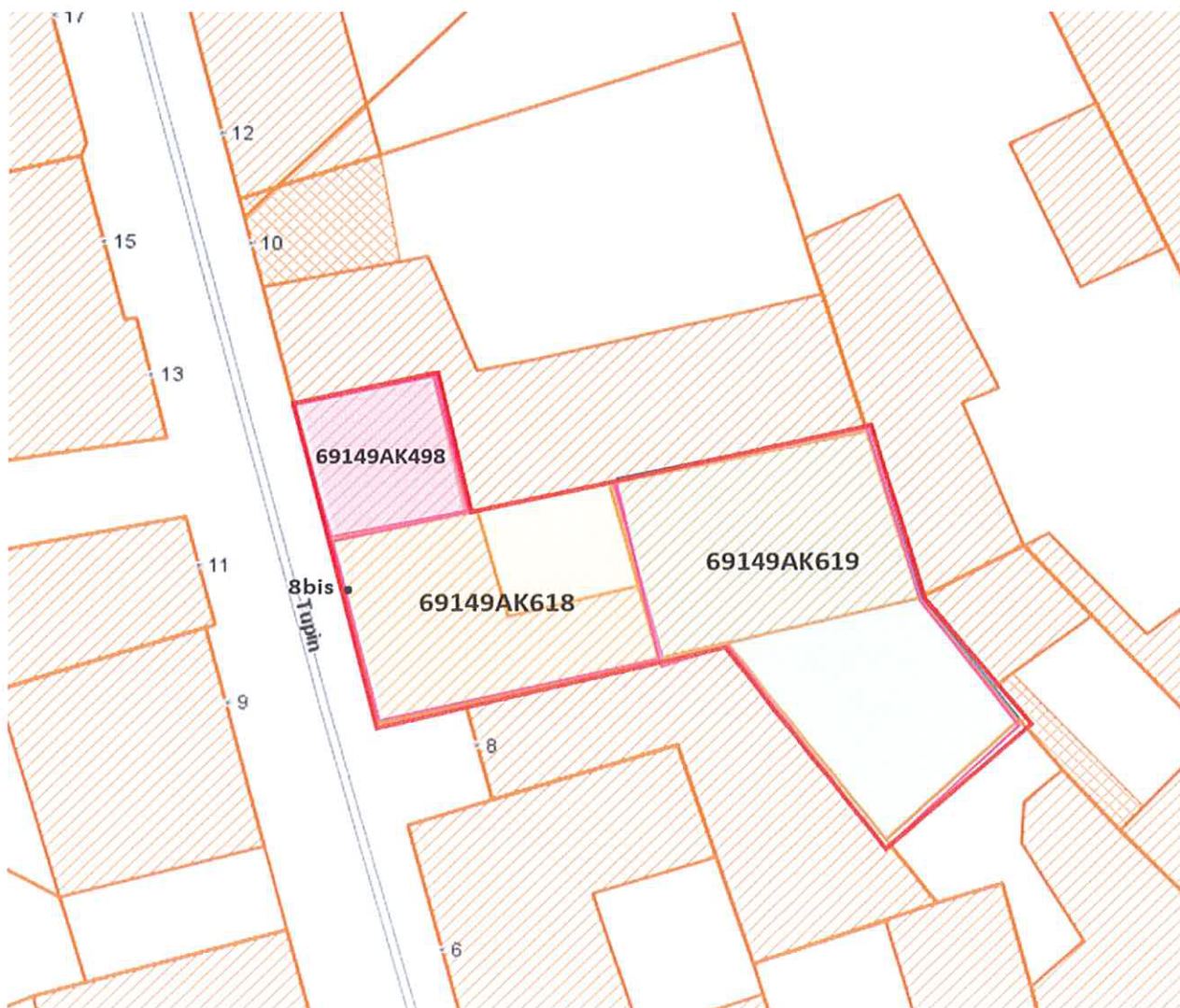
**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'adjoint délégué,
Jean-Louis CLAUDE**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Certification d'un point d'adresse :

ANNEXE



Le numéro de voirie située au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, est certifié à l'adresse suivante :

8 bis rue Tupin, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite, parcelles 69149 AK 498, 69149 AK 618 et 69149 AK 619, côté pair.